

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 7608

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 7

À l'alinéa 22, supprimer le mot :

« universel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement abuse du recours aux ordonnances dans le cadre de cette réforme des retraites. Le présent amendement vise donc à supprimer les alinéas 21 à 29.